

COMMUNE

de

GAILLARD

EXTRAIT du REGISTRE des ARRETES du MAIRE

Le Maire de la Commune de GAILLARD,

Code Postal : 74240

OBJET

N° 2022R290

Réglementation de la
Stationnement
Parking Mairie
VIDE GRENIER

VU le Code de la Route,

VU les articles L.2213.1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de régler le stationnement parking de la Mairie pour les besoins de l'organisation du Vide grenier le dimanche 25 septembre 2022 organisé par le comité des fêtes,

A R R E T E

ARTICLE 1 :

Le stationnement sera interdit parking de la Mairie, sur les quatre places de stationnement situées face à l'entrée du parking en vue de l'installation d'une buvette

**du vendredi 23 septembre 2022 à 06h00
au dimanche 25 septembre 2022 à 20h00**

ARTICLE 2 :

Une signalisation sera mise en place par les services techniques.

ARTICLE 3 :

Les infractions aux présentes dispositions seront constatées et poursuivies conformément à la loi. Les véhicules gênants seront mis en fourrière.

ARTICLE 4 :

Le Commissaire Principal de la Police Urbaine d'Annemasse et la Police Municipale sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

FAIT à GAILLARD, le 06 septembre 2022

Arrêté devenu exécutoire
compte tenu :

- de sa mise en ligne le :
08/09/22
- de sa notification le :



Le Maire,


Jean-Paul BOSLAND